

1 → Rapport de présentation

1.3 → État initial de l'environnement

3. 2. Les continuités écologiques

L'intégration des continuités écologiques dans le SCoT des Paillons sous la forme de l'établissement d'une trame verte et bleue (TVB) s'inscrit dans le projet global d'aménagement du territoire. Il s'agit de croiser les enjeux écologiques avec les enjeux socio-économiques, en analysant notamment les interactions positives et négatives entre la biodiversité et les activités humaines présentes sur le territoire, afin de trouver le meilleur équilibre possible.

La TVB est un ensemble de continuités écologiques composées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Elle comprend une composante verte (milieux naturels et semi-naturels terrestres) et une composante bleue (réseau aquatique et humide : fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides, mares, etc.), qui forment un ensemble indissociable qui trouve notamment sa plus parfaite expression dans les zones humides et les végétations des bords de cours d'eau, et plus généralement dans les zones d'interface. Ainsi, la TVB vise à maintenir et à reconstituer un réseau de continuités écologiques permettant aux habitats et aux milieux naturels de fonctionner, et aux espèces animales et végétales d'assurer leur cycle de vie. Elle permet d'œuvrer au maintien de la biodiversité du territoire des Paillons et des services rendus par les écosystèmes en apportant des réponses à la destruction et à la fragmentation des habitats naturels, en facilitant les déplacements et l'adaptation des espèces au changement climatique.

Les dispositions du code de l'environnement prévoient ainsi d'une part que la TVB est un réseau de continuités écologiques identifiées par les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE) et d'autres documents, parmi lesquels les documents d'urbanisme (article R. 371-16), d'autre part que les documents d'urbanisme prennent en compte les SRCE (article L. 371-3) ; obligation rappelée par les dispositions du code de l'urbanisme s'agissant des SCoT (article L. 122-1-12) et des PLU (article L. 123-1-9). En outre, indépendamment de l'existence ou non d'un SRCE, les enjeux de préservation de la biodiversité, notamment à travers la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, doivent être intégrés au moment de l'élaboration ou de l'évolution d'un document d'urbanisme. En effet, la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques figurent parmi les objectifs fixés aux prévisions et décisions d'utilisation de l'espace des collectivités publiques dans l'article L. 110 du code de l'urbanisme. Et l'article L. 121-1 3° du code de l'urbanisme, qui constitue le socle juridique commun aux différents documents d'urbanisme, donne à ces derniers comme objectif propre la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Des dispositions spécifiques aux SCoT reprennent ensuite cet objectif (article L. 122-1-1 pour les SCoT), et le déclinent ensuite dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (article L. 122-1-3 pour les SCoT) et le document d'orientation et d'objectifs des SCoT (article L. 122-1-5). Le préfet dispose également du pouvoir de conditionner le caractère exécutoire d'un SCoT à une prise en compte suffisante des enjeux de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques (article L. 122-11-1 pour les SCoT). Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la Région PACA est le document régional qui identifie la Trame Verte et Bleue (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) régionale. Ce nouvel outil d'aménagement co-piloté par l'État et la Région a été adopté en séance plénière régionale le 17 octobre 2014 et arrêté par le préfet de région le 26 novembre 2014.

L'identification des continuités écologiques suppose de déterminer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques terrestres et aquatiques du territoire des Paillons prenant en compte le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la Région PACA avec lequel le SCoT doit être compatible et en cohérence avec les SCoT, puis de croiser ces éléments avec les menaces et obstacles pesant sur ces continuités. L'objectif est d'obtenir un maillage fonctionnel de milieux permettant le bon fonctionnement écologique des habitats naturels, ainsi que le cycle de vie et la circulation des espèces de faune et de flore sauvages, le SCoT définira ensuite des prescriptions/préconisations visant à préserver ou remettre en bon état les continuités écologiques identifiées dans le cadre du DOO.

3. 2. 1. L'identification des réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité peuvent être identifiés à partir des zonages environnementaux existants (tout particulièrement les cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles, zones relevant d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, réserves biologiques, cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés, zones humides d'intérêt environnemental particulier) mais également sur la base d'autres espaces importants pour la biodiversité (sites Natura 2000, parcs naturels régionaux, sites classés, sites classés, bois et forêts classés comme forêt de protection, etc.) qui contribuent aux continuités écologiques à l'intérieur et à proximité du périmètre d'étude (cf. espaces listés dans le document-cadre "Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques" prévu à l'article L. 371-2 du code de l'environnement).

Cette identification des réservoirs de biodiversité s'appuie sur le SRCE PACA notamment sur la fiche de caractérisation des réservoirs sur l'unité Préalpes de Nice-Grasse dans lequel est inscrit le Pays des Paillons et suivant les espèces animales (espèces indicatrices) de cohérence nationale pour la TVB retenues en PACA pour ce schéma. Il est également tenu compte des objectifs fixés dans la révision du SDAGE 2016-2021 qui identifie pour les bassins versants :

- un réservoir biologique correspondant au paillon de l'Escarène depuis sa source jusqu'à la confluence avec le Paillon de Contes ;
- une Zone d'Action Prioritaire (ZAP) pour les anguilles sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant.

Dans le cas du périmètre du SCoT des Paillons et à sa périphérie immédiate, les réservoirs de biodiversité sont les suivants :

- l'ensemble des cours d'eau à écoulement permanent : Paillons de Contes, Paillons de l'Escarène, ruisseau de la Garde, ruisseau de l'Erbassière, ruisseau de Redebras, ruisseau de Piguiera, ruisseau de la Pinéa, ruisseau de Launa, ruisseau le Riou, vallon de la Gravière, vallon de Barbari ;
- les ensembles forestiers (forêts de conifères, forêts de feuillus et les forêts mélangées) identifiés dans les différentes ZNIEFF du territoire ;
- les milieux semi-ouverts (landes et garrigues) également identifiés dans les différentes ZNIEFF du territoire ;
- les milieux ouverts (pelouses sommitales) également identifiés dans les différentes ZNIEFF du territoire.

Au regard des réservoirs de biodiversité (ci-dessus) et suivant les sous-trames correspondantes, les espèces animales (espèces indicatrices) de cohérence nationale pour la TVB retenues en PACA susceptibles d'être présentes sont les suivantes :

Sous-trame	Espèces indicatrices retenues	
	Dénomination	Capacité de dispersion
Forestières	Pélogyte ponctué	300 m
	La Couleuvre d'Esculape	500 m
	Le Cerf élaphe	30 km
	Le Murin de Bechstein	5 km
	Le Petit rhinolophe	10 km
	La Diane	5 km
	Le Nacré de la Filipendule	5 km
	L'Azuré du Serpolet	5 km
	L'Azuré du Baguenaudier	5 km
	Le Grillon écailleux	50 m

1 → Rapport de présentation

1.3 → État initial de l'environnement

Sous-trame	Espèces indicatrices retenues	
	Dénomination	Capacité de dispersion
Milieux semi-ouverts (landes et garrigues)	Le Seps strié	?
	Le Lézard ocellé	500 m
	La Couleuvre d'Esculape	500 m
	Le Cerf élaphe	30 km
	Le Minioptère de Schreibers	30 km
	Le Grand rhinolophe	40 km
	La Chevêche d'Athéna	10 km
	La Pie-grièche méridionale	Migratrice partielle
	L'Alouette lulu	?
	La Fauvette pitchou	?
	Le Bruant ortolan	4 km
	La Pie-grièche écorcheur	Migratrice
	La Pie-grièche à poitrine rose	Migratrice
	La Fauvette passerinette	Migratrice
	La Fauvette orphée	Migratrice
	La Diane	5 km
	Le Nacré de la Filipendule	5 km
	L'Azuré de la Luzerne	5 km
	L'Azuré du Serpolet	5 km
	L'Azuré du Baguenaudier	5 km
Le Grillon écaillé	50 m	
La Magicienne dentelée	2 km	

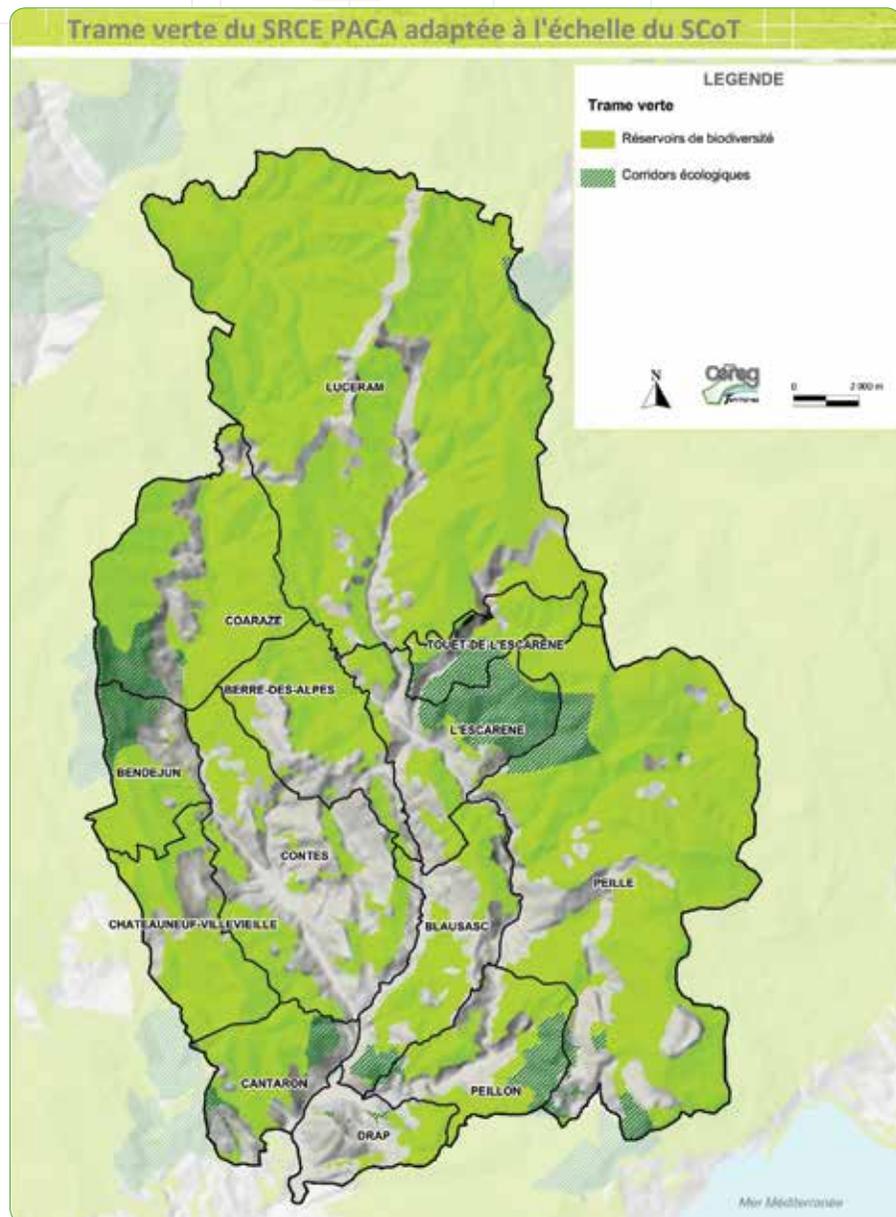
Sous-trame	Espèces indicatrices retenues	
	Dénomination	Capacité de dispersion
Cours d'eau	La Cistude d'Europe	2 km
	La Couleuvre vipérine	150 m
	Le Castor d'Eurasie	5 km
	Le Murin de Capaccini	40 km
	La Cisticole des joncs	?
	L'Anguille européenne	Migratrice
	L'Écrevisse à pattes blanches	200 m
	Le Barbeau méridional	10 km
	La Truite fario	25 km
	Le Blageon	10 km
	Le Caloptéryx hémorroïdal	5 km
	L'Agrion blanchâtre	5 km
	L'Agrion bleuisant	5 km
	L'Agrion de Mercure	5 km
	Le Cordulégastre annelé	5 km
	Le Tridactyle panaché	100 m

Sous-trame	Espèces indicatrices retenues	
	Dénomination	Capacité de dispersion
Zones humides	Le Pélobate cultripède	100 m
	Le Pélodyte ponctué	300 m
	La Cistude d'Europe	2 km
	La Couleuvre vipérine	150 m
	Le Murin de Capaccini	40 km
	La Lusciniolle à moustaches	Migratrice
	La Cisticole des joncs	?
	Le Bruant des roseaux	?
	L'Agrion blanchâtre	5 km
	La Decticelle des sables	1 km
	La Diane	5 km
	La Decticelle des ruisseaux	5 km

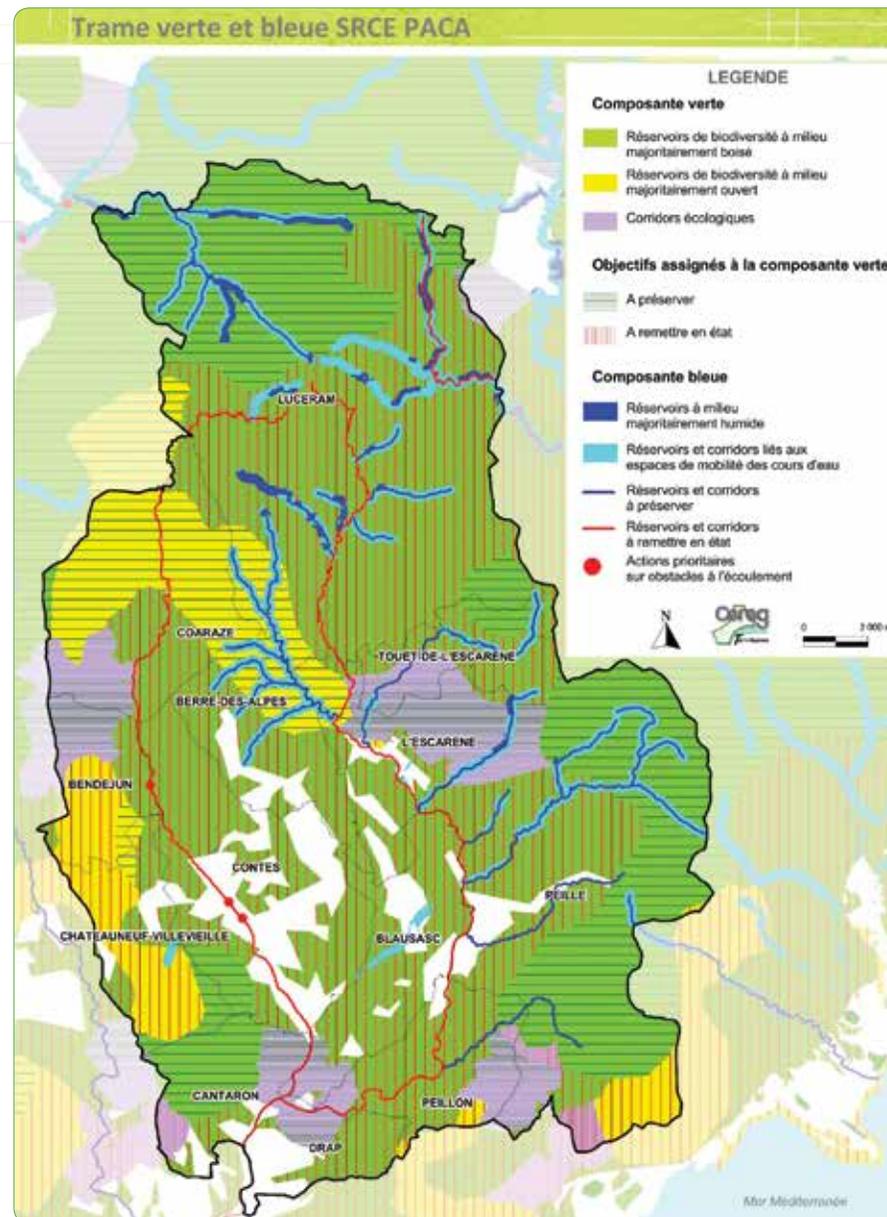
Sous-trame	Espèces indicatrices retenues	
	Dénomination	Capacité de dispersion
Milieux ouverts (pelouses sommitales)	Le Pélobate cultripède	100 m
	Le Pélodyte ponctué	300 m
	Le Seps strié	?
	Le Psammodyte d'Edwards	?
	Le Minioptère de Schreibers	30 km
	La Chevêche d'Athéna	10 km
	La Pie-grièche méridionale	Migratrice partielle
	L'Alouette lulu	?
	L'Alouette calandre	?
	Le Moineau soulcie	10 km
	Le Pipit rousseline	Migratrice
	L'Alouette calandrelle	Migratrice
	Le Bruant ortolan	4 km
	La Pie-grièche écorcheur	Migratrice
	La Pie-grièche à poitrine rose	Migratrice
	Le Traquet oreillard	Migratrice
	La Fauvette à lunettes	Migratrice
	La Decticelle des sables	1 km
	La Diane	5 km
	L'Azuré de la Luzerne	5 km
	L'Azuré du Serpolet	5 km
	L'Hespérie de la Ballote	5 km
	Le Criquet des grouettes	1 km
L'Arcyptère bariolée	500 m	
L'Œdipode framboisine	5 km	
La Magicienne dentelée	2 km	

1 → Rapport de présentation

1.3 → État initial de l'environnement



ET15016 / Source : BD ALTI IGN - BD SRCE DREAL PACA modifiée par Cereg Territoires



ET15016 / Source : BD ALTI IGN - BD SRCE DREAL PACA